VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement Les Rivières

RÈGLEMENT R.A.2V.Q. 146

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES SUR LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT À CERTAINS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET AUX ACTIVITÉS DE LOISIR

Avis de motion donné le 19 août 2008
Adopté le 14 octobre 2008
En vigueur le 24 octobre 2008

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais *afin de supprimer la tarification applicable pour la baignade ou le patinage libre.*

Ce règlement modifie les conditions requises pour qu'un organisme ou un groupe communautaire soit reconnu par le conseil d'arrondissement.

Ce règlement fixe une nouvelle tarification pour les activités culturelles et de loisir du district Vanier pour les saisons d'automne et d'hiver.

Ce règlement établit une nouvelle tarification pour la fourniture de services du programme vacances-été.

RÈGLEMENT R.A.2V.Q. 146

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES SUR LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT À CERTAINS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET AUX ACTIVITÉS DE LOISIR

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le premier alinéa de l'article 5.2 du *Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.R.A.2V.Q. chapitre T-1, et ses amendements, est remplacé par le suivant :

« **5.2.** La tarification pour la baignade ou le patinage libre, avant l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains équipements sportifs et aux activités de loisir, R.A.2V.Q. 146, est imposée comme suit : ».

2. Les sous-paragraphes a) à j) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 5.4 sont remplacés par les suivants :

« *a*) offrir ses services dans un but non lucratif;

« *b*) avoir un statut juridique valide;

« *c*) avoir un siège social ou un lieu de services situé dans l'arrondissement;

« *d*) offrir ses services principalement aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement Les Rivières;

« *e*) avoir des buts et des objectifs qui répondent à un ou des besoins collectifs en matière de culture, de loisir et de vie communautaire et qui sont en lien avec la mission ou les plans de la ville ou de l'arrondissement;

« *f*) diffuser publiquement ses services;

« *g*) avoir un conseil d'administration non rémunéré, constitué d'un minimum de cinq administrateurs et composé majoritairement de résidents de la ville et élus démocratiquement en assemblée générale;

« *h*) démontrer qu'il est en mesure d'assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens à qui il offre des services;

« *i*) présenter annuellement une reddition de comptes à ses membres ou à la communauté qu'il dessert ainsi qu'à l'arrondissement;

« *j*) s'engager à appliquer une tarification équivalente à 150 % du tarif d'inscription régulier pour les non-résidents;

« *k*) démontrer sa viabilité financière;

« *l*) permettre au personnel de l'arrondissement d'assister, au besoin et sur avis préalable, aux réunions du conseil d'administration. ».

3. Le premier alinéa de l'article 5.7 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **5.7.** La tarification pour les activités culturelles et de loisir du district Vanier, pour l'automne, avant l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le *Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains équipements sportifs et aux activités de loisir*, R.A.2V.Q. 146, est imposée comme suit : ».

4. Le premier alinéa de l'article 5.8 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **5.8.** La tarification pour les activités culturelles et de loisir du district Vanier, pour l'hiver, avant l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains équipements sportifs et aux activités de loisir*, R.A.2V.Q. 146, est imposée comme suit : ».

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5.8, de ce qui suit :

« **5.8.1.** La tarification pour les activités culturelles et de loisirs du district Vanier, pour l'automne, après l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains équipements sportifs et aux activités de loisir*, R.A.2V.Q. 146, est imposée comme suit :

Service ou bien offert	**Catégorie de service ou de bien**	**Clientèle**	**Tarif**
1° Cours privé de guitare	6 heures	Résident de 5 à 17 ans	100 $
		Non-résident de 5 à 17 ans	150 $
	12 heures	Résident de 5 à 17 ans	201 $

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
		Non-résident de 5 à 17 ans	301 $
2° Cours privé de guitare	6 heures	Résident de 18 ans et plus	147 $
		Non-résident de 18 ans et plus	221 $
	12 heures	Résident de 18 ans et plus	295 $
		Non-résident de 18 ans et plus	443 $
3° Cours privé de piano	6 heures	Résident de 5 à 17 ans	80 $
		Non-résident de 5 à 17 ans	120 $
	12 heures	Résident de 5 à 17 ans	160 $
		Non-résident de 5 à 17 ans	240 $
4° Cours privé de piano	6 heures	Résident de 18 ans et plus	145 $
		Non-résident de 18 ans et plus	218 $
	12 heures	Résident de 18 ans et plus	289 $
		Non-résident de 18 ans et plus	434 $
5° Cours de théâtre La petite Troupe	15 heures	Résident de 9 à 12 ans	47 $
		Non-résident de 9 à 12 ans	71 $
6° Cours de théâtre La troupe le Verso	20 heures	Résident de 13 à 15 ans	72 $
		Non-résident de 13 à 15 ans	108 $
7° Cours de théâtre La troupe des deux mondes	15 heures	Résident de 16 à 18 ans	73 $
		Non-résident de 16 ans et plus	110 $

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
8° Aquaforme	13 heures	Résident de 16 ans et plus	36 $
		Non-résident de 16 ans et plus	54 $
9° Aquaforme - Natarythme	19,5 heures	Résident de 50 ans et plus	45 $
		Non-résident de 50 ans et plus	68 $
10° Aquaforme de niveau I	13 heures	Résident de 16 ans et plus	45 $
		Non-résident de 16 ans et plus	68 $
11° Aquaforme de niveau II	13 heures	Résident de 16 ans et plus	45 $
		Non-résident de 16 ans et plus	68 $
12° Cours prénatal ou postnatal	10 heures	Résident de 16 ans et plus	43 $
		Non-résident de 16 ans et plus	65 $
13° Initiation à la nage synchronisée	19,5 heures	Résident de 6 à 10 ans	48 $
		Non-résident de 6 à 10 ans	72 $
14° Nage synchronisée novice et intermédiaire	45,5 heures	Résident de 5 à 17 ans	65 $
		Non-résident de 5 à 17 ans	98 $
15° Nage synchronisée de développement	91 heures	Résident de 10 ans et plus	116 $
		Non-résident de 10 ans et plus	174 $
16° Cours d'endurance et de correction de style	13 heures	Résident de 16 ans et plus	61 $
		Non-résident de 16 ans et plus	92 $
17° Cours de natation de la Croix Rouge	*a*) étoile de mer, canard, tortue de mer,	Résident de 1 à 5 ans	43 $

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
	salamandre, poisson-lune, crocodile, baleine (7,5 heures)	Non-résident de 1 à 5 ans	65 $
	b) Niveau junior 1 (7,5 heures)	Résident de 6 à 12 ans	43 $
		Non-résident de 6 à 12 ans	65 $
	c) Niveau junior 2 à 10 (7,5 à 10 heures)	Résident de 6 à 17 ans	30 $
		Non-résident de 6 à 17 ans	45 $
18° Tennis pour adulte, réservation saisonnière d'un terrain	20 heures	Résident de 18 ans et plus	139 $
		Non-résident de 18 ans et plus	209 $

« **5.8.2.** La tarification pour les activités culturelles et de loisirs du district Vanier, pour l'hiver, après l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains équipements sportifs et aux activités de loisir*, R.A.2V.Q. 146, est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° Cours privé de guitare	5 heures	Résident de 5 à 17 ans	84 $
		Non-résident de 5 à 17 ans	126 $
	10 heures	Résident de 5 à 17 ans	168 $
		Non-résident de 5 à 17 ans	252 $
2° Cours privé de guitare	5 heures	Résident de 18 ans et plus	126 $
		Non-résident de 18 ans et plus	189 $
	10 heures	Résident de 18 ans et plus	252 $

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
		Non-résident de 18 ans et plus	378 $
3° Cours privé de piano	5 heures	Résident de 5 à 17 ans	68 $
		Non-résident de 5 à 17 ans	102 $
	10 heures	Résident de 5 à 17 ans	136 $
		Non-résident de 5 à 17 ans	202 $
4° Cours privé de piano	5 heures	Résident de 18 ans et plus	120 $
		Non-résident de 18 ans et plus	180 $
	10 heures	Résident de 18 ans et plus	240 $
		Non-résident de 18 ans et plus	360 $
5° Cours de théâtre La petite Troupe	30 heures	Résident de 9 à 12 ans	94 $
		Non-résident de 9 à 12 ans	141 $
6° Cours de théâtre La troupe le Verso	40 heures	Résident de 13 à 15 ans	145 $
		Non-résident de 13 à 15 ans	218 $
7° Cours de théâtre La troupe des deux mondes	30 heures	Résident de 16 à 18 ans	146 $
		Non-résident de 16 ans et plus	219 $
8° Aquaforme	10 heures	Résident de 16 ans et plus	30 $
		Non-résident de 16 ans et plus	45 $
9° Aquaforme - Natarythme	15 heures	Résident de 50 ans et plus	35 $
		Non-résident de 50 ans et plus	53 $

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
10° Aquaforme de niveau I	10 heures	Résident de 16 ans et plus	35 $
		Non-résident de 16 ans et plus	53 $
11° Aquaforme de niveau II	10 heures	Résident de 16 ans et plus	35 $
		Non-résident de 16 ans et plus	53 $
12° Cours prénatal ou postnatal	10 heures	Résident de 16 ans et plus	43 $
		Non-résident de 16 ans et plus	65 $
13° Initiation à la nage synchronisée	15 heures	Résident de 16 ans et plus	38 $
		Non-résident de 16 ans et plus	57 $
14° Nage synchronisée novice et intermédiaire	70 heures	Résident de 5 à 17 ans	93 $
		Non-résident de 5 à 17 ans	140 $
15° Nage synchronisée de développement	140 heures	Résident de 10 ans et plus	171 $
		Non-résident de 10 ans et plus	257 $
16° Cours d'endurance et de correction de style	10 heures	Résident de 16 ans et plus	46 $
		Non-résident de 16 ans et plus	69 $
17° Cours de natation de la Croix Rouge	*a*) étoile de mer, canard, tortue de mer, salamandre, poisson-lune, crocodile, baleine (7,5 heures)	Résident de 1 à 5 ans	43 $
		Non-résident de 1 à 5 ans	65 $
	b) Niveau junior 1 (7,5 heures)	Résident de 6 à 12 ans	43 $
		Non-résident de 6 à 12 ans	65 $
	c) Niveau junior 2 à 10 (7,5 à 10 heures)	Résident de 6 à 17 ans	30 $

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
		Non-résident de 6 à 17 ans	45 $
18° Cours d'autodéfense Jukoshin Ryu	27,5 heures	Résident de 16 ans et plus	64 $
		Non-résident de 16 ans et plus	96 $
19° Tennis pour adulte, réservation saisonnière d'un terrain	20 heures	Résident de 18 ans et plus	139 $
		Non-résident de 18 ans et plus	209 $

».

6. Le premier alinéa de l'article 12.6 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **12.6.** La tarification pour la fourniture de services du programme vacances-été, avant l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains équipements sportifs et aux activités de loisir*, R.A.2V.Q. 146, est imposée comme suit : ».

7. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 12.6, du suivant :

« **12.6.1.** La tarification pour la fourniture de services du programme vacances-été, après l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains équipements sportifs et aux activités de loisir*, R.A.2V.Q. 146, est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° Camp de jour	7 semaines 5 jours/semaine	Enfant de 4 à 16 ans d'une même famille	1er enfant : 80 $
			2e enfant : 6 $
			3e enfant : 4 $
			4e enfant : 0 $

».

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.